

● (1120)

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je désire intervenir dans le débat à ce moment-ci. J'ai été heureux d'entendre les observations du député de Bow River (M. Taylor). Elles corroborent une bonne partie des réflexions qui ont été faites en comité et elles portent sur une sphère d'activité importante.

Parmi la série d'amendements que nous étudions aujourd'hui, c'est la motion n° 5 qui est la plus typique. En insérant une restriction dans la loi, le gouvernement s'arrange pour que la Couronne intervienne dans le système bancaire, ce qui est une très grave erreur. Par ailleurs, c'est illogique, étant donné la nature de bien des activités du gouvernement. Voici un passage de la résolution à l'étude:

Nonobstant le paragraphe 7(2) doit être rejetée toute demande de constitution d'une banque par lettres patentes:

a) soumise par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, par l'un de ses mandataires ou agents ou par une société appartenant à Sa Majesté ou contrôlée par elle, de l'un ou l'autre chef;

Non seulement est-ce tout à fait mauvais, mais encore cela ne correspond pas à l'attitude du gouvernement dans bien d'autres domaines. Ce dernier reconnaît tardivement mais quand même de façon non équivoque la nécessité d'une société pétrolière d'État dans le secteur de la prospection, du développement, du raffinement et de l'écoulement des produits pétroliers. Nous gardons au Canada de bien mauvais souvenirs du secteur privé dans le cas, par exemple, de l'attitude monopolisatrice de l'industrie pétrolière qui s'apparente à celle des sept sœurs. Je crois que les industries qui attirent les capitaux au Canada exercent le même genre de contrôle et se concentrent de la même façon, et cela, au détriment de nombreuses régions de notre pays.

Le député de l'Alberta a parlé en connaissance de cause de certains des graves problèmes qui sont survenus dans sa province. Encore récemment, cette province connaissait des problèmes énormes. La population de la Colombie-Britannique a eu elle aussi à subir les agissements d'une clique de capitalistes après au gain et n'ayant de comptes à rendre qu'à une poignée de personnes au Canada. On n'a pas pu leur faire assumer leurs responsabilités. Leurs objectifs n'ont pas été énoncés en fonction des buts et des vœux exprimés dans les chartes auxquelles leurs entreprises doivent leur existence.

Le gouvernement ne devrait pas inscrire d'interdiction dans la loi. Celle-ci devrait être muette là-dessus. Un gouvernement provincial devrait avoir le droit de se lancer dans la mobilisation de capitaux s'il le désire. Cela renforcerait la concurrence. Il faut reconnaître que le Canada est immense et peu peuplé. Nous pouvons réaliser des bénéfices économiques extraordinaires grâce à nos ressources et à notre potentiel.

Si le secteur privé faillit à la tâche dans certaines régions, les coopératives peuvent le remplacer. Je parlerai tantôt de certains secteurs où les coopératives se sont résolument attaquées à cet objectif. Dans d'autres domaines, cependant, le secteur coopératif ne peut être efficace. Il faut reconnaître que dans ces domaines, le secteur privé a un rôle déterminant à jouer.

Je demande au gouvernement d'y songer. Il serait très simple de supprimer ces articles afin que la loi soit muette là-dessus. Si les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba ou des provinces de l'Atlantique souhaitent participer à la création d'une banque ou d'une institution financière et mobiliser des capi-

Les banques—Loi

taux pour accélérer l'essor de certaines régions et favoriser le mieux-être de la population, il faut admettre que le secteur public peut jouer un rôle efficace dans ce cas et il faut lui permettre de le faire.

J'aimerais citer rapidement quelques cas où le secteur public aurait pu aider les banques à charte en Colombie-Britannique. Dans le village de Sayward, la Banque canadienne impériale de commerce a fermé sa succursale parce qu'elle estimait ne plus avoir rien à y faire. La banque a quitté purement et simplement ce village de bûcherons en le laissant sans service bancaire, la banque la plus proche étant à plus de 60 milles. La même chose est arrivée à Bella Bella, à Ocean Falls et dans d'autres endroits. La banque a déclaré qu'elle ne pouvait plus y réaliser de profits et qu'elle fermait donc ses succursales. Du coup, les habitants de ces villages devaient parcourir près de 350 milles pour atteindre la banque la plus proche. La banque a tout simplement pris ses cliques et ses claques et souhaité bonne chance à la population.

Nombre de ces communautés ne comptent pas assez d'habitants pour envisager de participer à un système coopératif viable. Ce qu'il nous faut, c'est un système bancaire public qui puisse répartir les bénéfices. Si dans une région, les profits sont élevés, ils peuvent être utilisés pour offrir un service bancaire aux populations d'autres régions. Ce serait une bonne chose. Si les capitaux peuvent se déplacer, et être investis dans une région sous-développée, cette dernière va bien finir par connaître une expansion. Cela aura pour effet d'attirer des gens qui lanceront des entreprises et qui permettront ainsi aux localités de se développer et de prospérer.

Le secteur public pourrait s'intéresser tout particulièrement à ces petites localités, contrairement à ce que font les banques à charte qui veulent avant tout réaliser des profits. Il importe peu aux banques que les petites localités situées le long de la côte ou dans le nord de l'Île Vancouver périssent. Elles font comme bon leur semble. Par ailleurs, cette situation n'existe pas uniquement dans les petites localités isolées, puisqu'une banque a été fermée près de Victoria; il s'agissait en fait d'une petite succursale desservant une population restreinte.

Le secteur public devrait pouvoir participer aux activités bancaires, car il pourrait en découler des avantages énormes pour les Canadiens, surtout pour ceux qui habitent des régions auxquelles les banques à charte ne s'intéressent pas et dans lesquelles elles n'assurent pas les services requis.

Pour résumer ces quelques observations, disons premièrement qu'en imposant cette interdiction, le gouvernement a créé un déséquilibre. Il reconnaît pourtant que le Canada possède une économie mixte reposant sur un secteur privé, un secteur public et un système coopératif. Logiquement, il n'y a pas d'autre solution étant donné que notre population est clairsemée sur un vaste territoire. Le gouvernement a pourtant tenu compte de ce fait dans d'autres domaines, comme celui du pétrole.

Deuxièmement, le secteur privé n'est pas une panacée. Nous avons cerné les écueils qui existaient à ce niveau. Il n'y a pas de doute par exemple que les difficultés éprouvées par Chrysler et Massey-Ferguson ont grandement préoccupé la Chambre. La construction navale est également en déperdition dans certaines régions où le secteur privé semble incapable de jouer un rôle constructif en vue d'assurer la relance de ce secteur.